



Hierges Info



Informations pratiques

N°10- Février 2021

- Arrivée de la fibre optique à Hierges :

La région Grand- Est nous informe de l'ouverture commerciale du réseau fibre optique Losange à HIERGES. Vous pouvez commencer les démarches pour vous raccorder au Très Haut Débit, selon les modalités expliquées dans le document joint (une réunion publique d'informations ne peut avoir lieu à cause de l'épidémie de COVID).

Dès maintenant, les 14 fournisseurs d'accès internet sont autorisés à démarcher et à engager, en cas de souscription d'un abonnement, les opérations de raccordement du client. La Région Grand Est nous rappelle qu'aucun fournisseur n'a le monopole et que le raccordement de votre logement est **gratuit**. En cas de question, vous pouvez contacter : www.losange-fibre.fr/contact

- Taxi à la carte

Ce service de la Communauté de Communes permet de faciliter la mobilité. Les bénéficiaires peuvent circuler en taxi sur le territoire de la Communauté de Communes pour un coût limité de 3 ou 6 euros par transport. Sont éligibles les personnes de plus de 65 ans qui n'ont pas de véhicule ou qui sont dans l'incapacité de conduire pour raison médicale. Les personnes de plus de 80 ans sont éligibles sans condition. Les dossiers d'inscription sont à retirer en Mairie.

- Circulation à l'Air des Champs :

Des travaux d'implantation de poteaux bois Télécom auront lieu sur la voie AIR DES CHAMPS jusqu'au 25 avril 2021. Un sens de circulation alternée sera mis en place, régulé par des feux tricolores.

- Campagne de stérilisation des chats errants :

Nous avons sollicité une association pour nous aider à la campagne de stérilisation des chats errants du village. L'opération se déroulera sur 2 jours : les dates seront affichées en Mairie. Nous vous demandons de garder vos chats dans les maisons afin d'éviter qu'ils ne soient attrapés par l'association.

- Guide pour les frontaliers France-Belgique :

La 6^e édition du guide pour les frontaliers France- Belgique est téléchargeable gratuitement https://www.frontaliers-grandest.eu/uploads/publications/Guide_frontaliers-France-Belgique_2020.pdf
Il donne des informations pratiques sur le statut du travailleur frontalier : droit au travail, imposition et protection sociale.



Bierges Info



Informations culturelles

N°10- Février 2021

- Charlemont : Exposition en 2021 :

La Communauté de Communes souhaite organiser une exposition sur les habitants du territoire pendant la Seconde Guerre mondiale, en mettant en avant l'aspect humain : vie quotidienne, civils, exode, résistance...

Si vous avez des documents, photos, objets de cette période ou si vous connaissez des familles prêtes à témoigner, merci de vous faire connaître en Mairie.

- Photos du village :

La Communauté de Communes a été victime d'une cyber-attaque et a perdu toutes les photos en sa possession. Les services nous demandent d'envoyer des photos de notre beau village, pour s'en servir lors de leur communication. Si vous voulez participer en partageant vos photos dématérialisées (libres de droit), nous les ferons parvenir.



Bierges Info

Permanences en Mairie
Le Maire reçoit tous les jours
en mairie sur rendez-vous
Téléphone: 03 24 41 75 94

COVID-19

Vaccinations COVID 19

En plus de l'hôpital de FUMAY, deux centres de vaccinations ouvrent sur notre territoire dès la semaine prochaine :

- AUBRIVES, Salle Polyvalente Rue Francis Poulenc : le jeudi après-midi de 13h30 à 17h30
- GIVET, Salle de la Base Nautique, Rue Berthelot près du caravaning, le vendredi sur rendez-vous

Si vous entrez dans une des catégories autorisées pour la vaccination (75 ans et plus ou présentant des pathologies), vous pouvez prendre rendez-vous en appelant les numéros suivants :

Pour Aubrives, le 07.86.31.83.03 le lundi et mardi matin de 9 heures à 12 heures

Pour Givet, le 03.24.42.98.40 le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures

LA 1^{ERE} VACCINATION ET LE RAPPEL SERONT IMPERATIVEMENT A EFFECTUER DANS LE MEME CENTRE

AUCUNE VACCINATION NE SE FERA SANS RDV PRIS AU PREALABLE DURANT LES PERMANENCES TELEPHONIQUES.

Pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion et entrant dans les critères d'âge (60 ans et plus), vous avez la possibilité de bénéficier du taxi à la carte. Vous pouvez contacter la Mairie afin de centraliser les nouvelles demandes. La Communauté de Communes garantit la gratuité du déplacement sur le lieu de vaccination.

Le nombre de créneaux est susceptible d'évoluer en fonction des doses vaccinales reçues. Nous devons faire preuve de patience et continuer bien sûr à respecter les gestes « barrière ».

